

Colloque/ Débat

**L'ALIENATION PARENTALE :
MYTHE ET REALITE**

vendredi 4 Décembre 2020 – 8h30h/13h

Cette formation se tiendra en présentiel
et en visio-conférence

Lieu : Maison du Barreau – 2, rue de Harlay – Paris 1er

Proposé par le groupe de travail de l'IDFP
« l'intérêt supérieur de l'enfant » dans le cadre de son
cycle « Mythe et réalité »

Animé par

Emmanuelle GOBY

Avocate au Barreau de Paris, membre du C.A de l'IDFP
Présidente du groupe de travail « l'intérêt supérieur de l'enfant »

Avec

Paul BENSUSSAN

Psychiatre, Expert agréé par la Cour de cassation et par la Cour
pénale internationale

Marie BERGER

Avocate au Barreau de Genève, Associée au cabinet BRS

Frédérique BOZZI

Conseillère à la 1^{ère} Chambre civile de la Cour de cassation

Audrey DECROIX

Psychologue clinicienne attachée au service des Affaires Familiales
au TGI de Paris

Anne-Catherine PERNOT MASSON

Pédopsychiatre, Ancienne interne des hôpitaux de Paris,
Psychoanalyste, Thérapeute de la famille

Jean-Luc VIAUX

Docteur en psychologie, Professeur émérite des universités,
Expert honoraire

**Pourquoi la notion d'aliénation parentale fait-elle l'objet
d'une controverse ?**

**L'aliénation parentale a-t-elle été reconnue par la « Classification
internationale des maladies » de l'Organisation Mondiale de la Santé
(CIM-11) ?**

Existe-il des critères « objectifs » de diagnostic ?

**Comment les autres pays abordent-ils ces cas spécifiques de rupture du lien
parent-enfant ?**

En France, de quels outils juridiques et thérapeutiques disposons-nous ?

**Quelle est la politique de la Cour de cassation en matière de toute
puissance parentale ?**

**Existe-t-il des recommandations à tenir sur le plan psychologique comme sur
le plan judiciaire ?**

**Est-il possible de réparer le lien entre un parent et son enfant alors que
celui-ci semble irrémédiablement rompu ?**

**Ce colloque sera l'occasion de revenir sur cette notion controversée avec le
plus de technicité et d'objectivité possible**

**Formation validée au titre de la formation professionnelle
continue**

INSCRIPTION

**Lieu : Maison du Barreau
2, rue de Harlay – PARIS 1er**

Adhérent IDFP : 80€ttc (67€ht)

Non adhérent IDFP : 120€ttc (100€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 60€ttc (50€ht)

Elèves avocats : gratuit

Présentiel - Visio conférence

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.04.12.2020

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS
En indiquant :

Nom/prénom

Adresse :

Mail :

institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com



l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques